
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1867.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. JOURET.

Demande du sieur François-Louis LEBLOND.

MESSIEURS,

Il résulte de l'instruction à laquelle la demande du pétitionnaire a été soumise, qu'il est né à Pâturages (Hainaut), le 29 septembre 1838, d'un père français et d'une mère belge. Il a négligé de faire à sa majorité la déclaration prescrite par l'art. 9 du code civil.

Le pétitionnaire est clerc chez M. le notaire Fiévet, à Nivelles; il jouit de la considération générale et sa conduite à tous égards est irréprochable. Il n'a pas quitté un seul instant la Belgique, y a satisfait à la milice et promet d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

De plus, il produit à l'appui de sa requête les attestations les plus favorables.

Votre commission a donc l'honneur de vous proposer, Messieurs, de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

J. JOURET.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.
